



**ROMANEL**  
SUR LAUSANNE

Conseil communal

---

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 NOVEMBRE 2024

Présidence : M. le Président Guillaume DERIAZ

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le rapport municipal N° 64/2024 « Adhésion au concept VIDIS 20-25 d'adaptation de l'organisation sécuritaire en matière de défense contre l'incendie et de secours de l'agglomération Lausannoise » ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

**D'adopter le nouveau règlement intercommunal sur le service de défense contre l'incendie et le secours SDIS La Mèbre annexé au présent préavis ;**

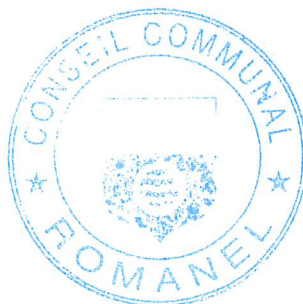
**De déléguer à la Municipalité la compétence d'édicter, d'entente avec les Municipalités la compétence d'édicter, d'entente avec les Municipalités de Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery et Le Mont sur Lausanne, les tarifs applicables aux frais d'intervention des sapeurs-pompiers mentionnés à l'article 25 du nouveau règlement intercommunal sur le service de défense contre l'incendie et le secours SDIS La Mèbre annexé au présent préavis.**

**à la majorité moins 1 abstention**

Romanel-sur-Lausanne, le 14 novembre 2024

Guillaume Deriaz

Président du Conseil



Afrodite Ismajli

Secrétaire du Conseil